

# COMMUNE DE MANGLIEU

## Flash NOVEMBRE 2012

---

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

*Le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux, seraient honorés de vous compter au nombre de leurs invités à la Cérémonie du 11 novembre 2012 qui aura lieu le*



***Dimanche 11 novembre 2012***

***à***

***11 h 30***

***Devant le monument aux morts.***

*Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur servi à la Salle des Fêtes. Comptant sur votre présence pour cette célébration, recevez l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.*

---

### **APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE D'HERBE**

*Comme chaque année la commune de MANGLIEU, procède à un appel d'offres, au mieux, disant, pour la vente d'herbe de la parcelle communale cadastrée ZD 85 située à l'entrée nord du bourg de MANGLIEU.*

*L'opération est lancée dès maintenant afin de permettre de répandre de l'engrais.*

*Les offres devront être formulées sous pli cacheté à adresser à la mairie avant le 15 novembre 2012 minuit.*

*Les soumissionnaires sont informés de prendre l'engagement de couper l'herbe avant le 21 juin 2013 et de libérer le terrain en cause à la date du 15 novembre 2013.*

## **MEMOIRE POUR LE FUTUR :**

### **UN INSTANTANE DU CANTON DE VIC LE COMTE**

*Ne soyez pas surpris si au détour d'un chemin, d'une rue ou d'un monument vous vous trouvez nez à nez avec un individu bardé d'appareils photo, vous posant des questions sur les curiosités du lieu ou vous proposant de vous photographier, il n'a qu'un objectif garder en mémoire ce qu'il voit.*

*Le Collectif Images Auvergne (CIA) lance un nouveau défi à ses adhérents : réaliser une exposition photographique sur le canton de Vic le Comte avec en idée directrice : la production de photographies témoins de l'année 2013 reflétant les activités économiques, sociales et culturelles, la diversité du canton, de ses habitants, de ses paysages urbains et ruraux, de ses architectures anciennes et modernes...*

*L'objectif est de contribuer à l'unité de cette diversité en produisant en images une mémoire pour le futur, un instantané une année donnée.*

*Ainsi, contribuer à une identité plus forte, une intégration plus harmonieuse et plus profonde, des habitants actuels et futurs, et produire une exposition soulignant les traits essentiels, les modernités comme les traces du passé, tenter de fixer par l'image les dynamiques en action qui façonneront le canton de demain.*

*En juin 2013, une exposition réunira tous les clichés réalisés.*



---

## **LES PETITS DEBROUILLARDS**

### **Ateliers ludiques et instructifs**

*Animés par des animateurs de l'Association « Les Petits débrouillards » et encadrés par les bénévoles des points-lecture ; les enfants de 8 à 12 ans découvrent la science, tout en s'amusant.*

*Atelier d'initiation scientifique de 14 h à 15 h :*

- Sur la terre le samedi 17 novembre salle des fêtes de Manglieu.*

*Participation gratuite, inscription au 04.73.69.18.78.*

*Démonstration pour tout public de 15 h 30 à 17 h 00.*



## **NOEL 2012**

*Afin de n'oublier personne pour Noël 2012, les habitants(es) de la commune, nés(es) entre le 1er janvier 1947 et le 31 décembre 1947 voudront bien se faire connaître à la mairie au 04.73.71.52.01.*

*Le repas de fin d'année aura lieu le dimanche 2 décembre 2012 à 12 h 00.*

*La date de distribution des colis vous sera communiquée ultérieurement.*

---

### **REUNION D'INFORMATION ET DE PREVENTION CONTRE LES VOLS, FRAUDES ET AUTRES MÉFAITS**

*Vous êtes âgés de 60 ans et plus, alors vous êtes concernés :*

***Le 12 novembre 2012 à 15 h 00 à la salle des fêtes***

***LA GENDARMERIE NATIONALE***

*Vous propose de participer à une réunion d'information et de prévention contre les vols, fraudes et autres méfaits commis à l'encontre du public « sensible » dont vous faites partie.*

***VENEZ NOMBREUX POSER VOS QUESTIONS ET DEBATTRE AVEC NOUS SUR CE SUJET!***

***N.B : Pour les personnes qui souhaiteraient assister à cette réunion, mais ne peuvent pas y venir par leur propres moyens, contacter madame DURIEU (04.73.55.21.87) qui organisera votre transport (co-voiturage avec d'autres participants)***

---

### **SERVICE INNOVANT DEDIE AU PERSONNES SOUFFRANT DE LA MALADIE D'ALZHEIMER**

*Disponible sur la commune de Manglieu, c'est un service innovant issu de la mesure n° 6 du Plan Alzheimer 2008/2012 et autorisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne.*

***Public concerné :***

*Toute personne souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée diagnostiquée à un stade précoce.*

***Conditions d'intervention du service :***

- Sur prescription médicale du médecin traitant ou du médecin gériatre,*
- 12 à 15 séances (séance d'une heure à raison de une à deux fois par semaine et sur une période maximale de 3 mois),*
- Séances de réhabilitation à partir d'un projet d'accompagnement individualisé,*
- Financement intégral par l'Assurance Maladie.*

### Objectifs généraux :

- Renforcer et soutenir l'accompagnement à domicile des personnes souffrant de cette maladie,
- Prévenir la perte d'autonomie et les troubles du comportement,
- Réaliser des actions ciblées à partir d'un plan d'accompagnement individualisé,
- Soutenir les proches et aidants familiaux,
- Développer la coopération des différents intervenants professionnels à domicile.

### Activités :

- Réhabilitation,
- Stimulation physique, cognitive et sensorielle,
- Accompagnements relationnels,
- Maintien des liens affectifs et sociaux,
- Mises en situation de vie.

### **Pour joindre l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) :**

SSIAD Le Montel

3 rue du Parc

63450 Saint-Amant-Tallende

**Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00 au 04.73.39.18.99.**

---

## **RAPPEL SUR QUELQUES REGLES D'URBANISME**

### **Quand doit-on déposer une déclaration préalable de travaux ?**

Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute :

↳ Construction nouvelle créant une surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 2 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>. Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m<sup>2</sup>,

↳ Agrandissement d'une construction entraînant la création d'une surface de planchers inférieure à 40 m<sup>2</sup>,

↳ Transformation de plus de 10 m<sup>2</sup> de surface en surface de plancher,

↳ Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,

↳ Changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'une grange en maison d'habitation).

## **Quand doit-on déposer un permis de construire ?**

Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ↳ ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>,
- ↳ ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup> dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m<sup>2</sup>.
- ↳ ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination ,
- ↳ ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

---

## **ATELIERS DECENTRALISES ORGANISES PAR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS D'ACC**

Les séances d'animation pour l'année 2012-2013 sur Manglieu sont prévues les Jeudis de 16 h 30 à 18 h 30 dans la salle au-dessus de la médiathèque aux dates suivantes :

Cycle 2 : Les 8, 15, 22 et 29 novembre, 6, 13 et 20 décembre 2012

Cycle 3 : Les 10, 17, 24 et 31 janvier, 7, 14 et 21 février 2013,

Cycle 4 : Les 14, 21, 28 mars et 4, 11 et 18 avril 2013,

Cycle 5 : Les 16, 23 et 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin 2013.

L'ensemble de ces cycles d'animation propose à vos enfants de découvrir des jeux traditionnels de différents continents : Afrique, Asie, Europe, Amérique, Océanie (Jeux de table ou jeux d'extérieurs).

Les tarifs varient en fonction de votre quotient familial :

De 10 à 15,75 € par cycle ou de 25 à 50 € pour l'ensemble des cycles.

Pour réservation et renseignements : Accueil Collectif de Mineurs d'Allier Comté Communauté, Espace Montcervier, Rue Jean Mouly, 63270 VIC-LE-COMTE. Tél : 04.73.77.91.02 ou 04.73.69.13.88 ou 06.74.20.45.23



## **UNE PASSERELLE TOUTE NEUVE**

*Un petit rappel concernant cette mini tornade qui avait en juillet 2011 traversé localement quelques villages de Manglieu. Sur son passage elle avait emmené toitures de hangars, et quelques arbres (branches cassées et arbres déracinés). Un gros peuplier du bord de l'Ailloux n'avait pas résisté à sa force et s'était abattu sur la passerelle de Montmoy.*



A  
V  
A  
N  
T



***Nous pouvons à nouveau utiliser la passerelle pour aller du hameau de Bonne Pause à celui de Montmoy.***



A  
P  
R  
E  
S



# **En vue de la création d'une nouvelle association,**

*une réunion est organisée*

*le 9 novembre 2012 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Manglieu.*

*Toutes les bonnes idées et les personnes intéressées sont les bienvenues.*

*Joëlle RAYON, Anne-Sophie JUILLES*

---



## **LA GYMNASTIQUE A MANGLIEU**

*Christine descend toujours d'Isserteaux tous les vendredi soirs à la salle des fêtes de Manglieu de 20h30 à 21h30 pour un cours de gymnastique d'entretien. Les cours ont repris en septembre.*

*Il reste de la place, **venez essayer !***

*Tout public*

---

## **QUELQUES RAPPELS**

### **⇒ Déclarations de récolte 2012 :**

*La date limite de dépôt en mairie des déclarations de récolte souscrites par les producteurs installés sur votre commune est fixée au 25 novembre au plus tard de l'année considérée, à l'exception des viticulteurs qui déposeront par Internet.*

### **⇒ Inscriptions sur la liste électorale :**

*Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2012 aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie ou sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)*

### **⇒ Rappel d'horaires**

*- de la Mairie*

*Lundi et Jeudi matin : 9 h 00 à 12 h 00*

*Mardi et Vendredi après-midi : 13 h 00 à 18 h 00*

*- de l'Agence Postale*

*Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, et Samedi : 9 h 00 à 12 h 00*

*Mercredi : 10 h 30 à 12 h 10*

*- du Point-Lecture*

*Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et 16 h 30 à 19 h 00.*

*Samedi de 10 h 00 à 12 h 00.*